



## Problème paiement avec mon opticien

-----  
Par JrmMtr

Bonjour,

Je me suis permis d'écrire ici en espérant que quelqu'un puisse m'éclairer.

J'ai mon opticien qui m'a contacté en me disant que le dossier pour le remboursement de mes lunettes de vue a été refusé par ma mutuelle et que je leur dois 420?.

J'ai été couvert de décembre 2022 à août 2023 par cette mutuelle et ma visite auprès de mon opticien était le 8 mars 2023.

J'ai contacté la mutuelle qui me confirme que le 8 mars 2023 mon opticien a effectué 3 demandes de remboursement, dont 2 qu'il a annulé et que ce n'était pas un refus de leur part. Aujourd'hui je ne suis plus couvert par cette mutuelle.

Ils me disent que ce n'est pas à moi de payer puisqu'il n'a pas fait la demande en temps et en heure mais je sens qu'il s'impatiente et me réclame cet argent.

J'espère avoir été clair et je vous remercie par avance de votre aide. :)

-----  
Par StephaneB

Bonjour

Avez-vous une facture de votre opticien en date du 8 mars 2023 ou de celle de la réception de vos lunettes ?

Si oui, cette facture conditionne tout. Votre opticien ne pourra pas vous attaquer au civil pour demander que vous le payez, vu que vous avez les preuves que vous étiez couvert par une mutuelle qui pratiquait le tiers payant avec lui.

Avez vous une preuve comme quoi cet opticien faisait bien partie du réseau tiers payant de votre mutuelle ? Sinon, il faut demander une attestation.

La mutuelle a-t-elle confirmé les demandes annulées par écrit ?

-----  
Par JrmMtr

Bonsoir Stephane,

Tout d'abord merci de votre réponse.

Malheureusement je n'ai eu aucune facture mais j'imagine que je peux lui demander.

En ce qui concerne la preuve comme quoi mon opticien fait partie du réseau tiers payant, comment puis-je le savoir ?

La mutuelle va m'envoyer par email la preuve des annulations par écrit.

Belle soirée à vous

-----  
Par StephaneB

Attendez alors l'écrit de la mutuelle.

Cela suffira a priori, mais il faudra bien regarder les dates des demandes.

Et pour les mails, imprimez les en double et mettez les en 2 endroits différents. Cela coûte peu, mais vous pourriez en

avoir besoin.

Pour la facture, il ne vous a pas donné votre dossier quand vous avez pris vos lunettes avec l'ordonnance et son tampon ?

-----  
Par JrmMtr

Bonsoir Stephane,

Tout d'abord merci de votre réponse.

Malheureusement je n'ai eu aucune facture mais j'imagine que je peux lui demander.

En ce qui concerne la preuve comme quoi mon opticien fait partie du réseau tiers payant, comment puis-je le savoir ?

La mutuelle va m'envoyer par email la preuve des annulations par écrit.

Belle soirée à vous

-----  
Par JrmMtr

Je n'ai reçu aucune facture, il m'a simplement remis mes lentilles et mes lunettes.

J'attends le retour écrit de la mutuelle pour la confirmation du 8 mars 2023.

Bonne soirée :)